

18 avril 2008 :

Allocations familiales, allocation de rentrée scolaire : les familles continuent à trinquer

La FCPE dénonce et condamne la réforme des seuils d'âge de majoration des allocations familiales. Elle exige le rétablissement des deux majorations (33,84 euros à 11 ans et 60,16 euros à 16 ans) au lieu d'une seule majoration de 60, 16 euros à 14 ans. Cette mesure contribuerait à affaiblir encore davantage le pouvoir d'achat des familles qui ont déjà bien du mal à assurer le quotidien. La FCPE réitère sa demande d'une revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire et de sa modulation en fonction de la filière suivie par le jeune sur la base de 272,57 euros dès 6 ans.